

"Dans des circonstances que je tiendrai secrètes, une personne dont je tairai le nom m'a dit des choses que je ne peux pas répéter". M. Audiard



**Numéro 122**

**17 mai 2019**

### **Fin du conflit social chez les douaniers**

Sortie de crise aux douanes : deux mois et demi après les premiers contrôles stricts et les longues files d'attente aux départs vers la Grande-Bretagne, les syndicats de douaniers se sont mis d'accord avec Bercy sur une hausse de rémunération progressive et des négociations sur leurs conditions de travail.

A l'unanimité les organisations syndicales de la douane ont paraphé vendredi un accord prévoyant une hausse de rémunération de 50 euros nets par mois pour les quelque 17.000 douaniers à compter du 1er novembre, au lendemain de la nouvelle échéance du Brexit.

Episode final du conflit social initié le 4 mars par les syndicats pour demander plus de moyens en vue du Brexit - alors supposé intervenir le 29 mars -, le protocole d'accord prévoit que l'augmentation soit graduellement portée à environ 65 euros d'ici mi-2021.

Un geste qui correspond à une enveloppe de l'ordre de 2 à 3 millions d'euros pour l'exercice 2019. Elle passera à 17 millions d'euros annuels, quand en 2022 la montée en charge du dispositif sera complète, d'après l'entourage du ministre des Comptes publics Gérard Darmanin. Soit un peu plus que l'offre initiale de 14 millions proposée mi-mars par le ministre et rejetée par les syndicats.

Cette rallonge sera autofinancée par les douanes, via d'autres économies dans leur budget, qui tourne autour de 1,5 milliard d'euros, assure-t-on à Bercy.

La mobilisation avait perdu en intensité depuis quelques semaines, loin des retards en série d'Eurostar et des kilomètres de bouchons provoqués aux abords du port de Calais et du tunnel sous la Manche début mars.

#### **"Amnistie générale"**

Les syndicats ont aussi obtenu une autre de leurs principales revendications : la revalorisation des heures de nuit via un alignement par le haut, sur le barème des catégories supérieures.

"C'est la fin d'un système injuste avec des montants en fonction des grades", salue la secrétaire générale de la CGT-Douanes Manuela Donà. Elle a signé le texte mais considère que les "avancées salariales ne sont pas à la hauteur".

Dans ce protocole, approuvé par les sept syndicats de la profession (CFDT, CGT, FO, Solidaires, Unsa, CFTC et CFE-CGC), le directeur général des douanes, Rodolphe Gintz s'engage également à un "état des lieux" des conditions de travail, permettant d'identifier les travaux à mener en priorité.

Elle concernera aussi l'organisation et le temps de travail, après une "analyse de l'impact du Brexit" menée au "début de l'année 2020".

**Le Point**

**Le Parisien**

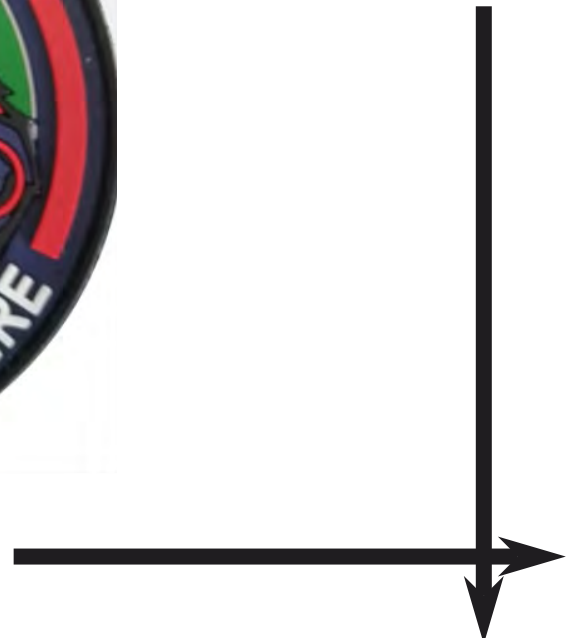
**LE FIGARO**



Principale ombre au tableau, de l'avis des syndicats, la poursuite par la direction générale des procédures disciplinaires à l'encontre de douaniers qui ont désobéi aux consignes hiérarchiques lors du mouvement social.

Ils sont 19 agents dans cette situation, selon eux, une petite trentaine d'après Bercy.

"L'amnistie générale aurait dû faire partie du protocole de sortie de crise", regrette Manuela Donà, dont le syndicat a lancé une pétition exigeant la "levée de toute forme de sanction disciplinaire".





GERALD DARMANIN  
MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

[www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)

Paris, le 17 mai 2019  
N° 692

## Gérald DARMANIN se félicite de la signature du protocole d'accord conclu avec toutes les organisations représentatives douanières pour améliorer le pouvoir d'achat et les conditions de travail dans le cadre du Brexit

A l'issue de deux mois de négociations au sein de la direction générale des douanes et droits indirects, les représentants nationaux de l'ensemble des organisations syndicales des douanes (CFDT Douanes, CFTEC Douanes, CGC Douanes, SNAD CGT, USD FO, Solidaires Douanes et UNSA Douanes) ont signé, ce vendredi 17 mai 2019, le protocole d'accord déterminant les mesures d'accompagnement des réformes concernant la douane, notamment dans la mise en œuvre du Brexit.

Ce protocole d'accord a été signé avec le directeur général des douanes et des droits indirects, en présence du directeur de cabinet du Ministre et de la secrétaire générale du ministère. Les représentants des fédérations de syndicats du ministère étaient également présents.

Ces négociations ont conduit aux mesures suivantes :

- dès le 1<sup>er</sup> novembre 2019, une revalorisation de l'allocation complémentaire de fonctions (ACF) d'environ 50 euros nets par mois pour les agents de la branche des opérations commerciales et de l'administration générale et de l'indemnité de risque d'environ 50 euros nets par mois pour les agents de la branche surveillance ; au 1<sup>er</sup> juillet 2020, une augmentation complémentaire portera ces montants à 57 euros nets mensuels pour l'ACF et pour l'indemnité de risque et au 1<sup>er</sup> juillet 2021 une dernière augmentation portera ces montants à 63 euros nets mensuels pour l'ACF et 65 euros nets mensuels pour l'indemnité de risque ;
- dès le 1<sup>er</sup> novembre 2019, toute heure travaillée la nuit, les dimanches et les jours fériés sera désormais rémunérée à hauteur de 5,20 euros bruts pour toutes les catégories d'agents alors qu'aujourd'hui le montant varie selon les catégories d'agents entre 3,95 euros et 5,17 euros ;
- des mesures d'amélioration des conditions de travail et d'exercice des missions (immobilier et habillement), l'évaluation de l'impact du Brexit sur les missions douanières, la mise en place d'une négociation dédiée à l'organisation du temps de travail.

Gérald DARMANIN, Ministre de l'action et des comptes publics, se réjouit de cet accord unanime qui permet un retour aux conditions normales d'activité et d'exercice des missions afin que la douane puisse mettre en œuvre, avec la même efficacité qui la caractérise, le Brexit et continue de réussir tous les projets qui lui sont confiés.

Contact presse : Cabinet de Gérald DARMANIN  
[presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr)

01 53 18 45 03



Si cette signature peut laisser un goût amer parfois, comme chaque fin de conflit, avec un protocole qui ne nous satisfait pas totalement, il nous faut regarder tout ce que nous avons su mettre en œuvre collectivement, jusqu'au bout, dans la sincérité et la transparence, dans la loyauté et l'exemplarité.

Ce résultat a été obtenu par la lutte, par les douaniers et par la CGT, toujours à leurs côtés en toutes circonstances.

**La lutte continuera...!**

**"Le jour où la connerie se vendra en tubes, il y en a qui seront les premiers à s'offrir une brosse à dents."**

M. Audiard